



CARMIGNAC
INVESTING IN YOUR INTEREST

POLITIQUE DE VOTE DE CARMIGNAC

AVRIL 2022

En tant que société de gestion active et indépendante, Carmignac s'engage à gérer efficacement les actifs de ses investisseurs sur le long terme. La prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'analyse d'investissement est intrinsèquement liée à l'atteinte de cet objectif. Carmignac investit exclusivement dans des entreprises qui lui inspirent des convictions, mais n'en est pas moins un détenteur actif de capital. Nous considérons qu'il est de notre devoir fiduciaire envers nos clients d'encourager activement les sociétés dans lesquelles nous investissons à améliorer leur approche de l'intégration des critères ESG matériels dans leur stratégie à long terme et à prendre en considération un vaste éventail de parties prenantes. Dans les faits, cela est réalisé par la voie de dialogues/engagements réguliers et de l'exercice de nos droits de vote.

NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE VOTE

L'exercice de nos droits de vote au moyen du vote par procuration est un aspect essentiel de l'engagement de Carmignac en matière d'actionariat actif. À ce titre, il s'agit d'une responsabilité que nous prenons très au sérieux. En témoigne notre objectif ambitieux de 100 % de participation à tous les votes exprimés pour le compte de nos clients lors des assemblées générales d'actionnaires et de porteurs d'obligations.

Notre approche du vote se définit principalement par la prise en considération des intérêts des investisseurs dont nous gérons les actifs sur le long terme. Le vote par procuration constitue un volet important dans la stratégie de bonne gouvernance (« stewardship ») de Carmignac, car il s'agit d'un outil essentiel à disposition pour influencer les pratiques des entreprises dans lesquelles nous investissons. Notre approche active et fondée sur des convictions ne nous empêche pas de voter contre les dirigeants d'une entreprise dès lors que nous considérons que cela est justifié. Nous faisons usage de nos droits de vote en considérant qu'il s'agit d'une occasion d'inciter les entreprises dans lesquelles nous investissons à s'aligner avec des meilleures pratiques ESG qui sont dans l'intérêt à long terme de l'émetteur, de ses parties prenantes et, en définitive, de nos clients.

Carmignac peut donc exprimer un vote contre les dirigeants d'une entreprise quand:

- l'entreprise émettrice n'est pas en phase avec nos attentes en termes de meilleures pratiques ESG, définies dans notre politique de vote ; ou
- Conformément au processus d'escalade décrit dans notre Politique d'engagement/dialogue en tant qu'actionnaire¹, nous souhaitons exercer une pression supplémentaire sur l'entreprise en complément d'un dialogue/engagement, ou parce qu'un dialogue ne porte pas ses fruits.

Nous avons mis en place des processus et des politiques afin que nos pratiques de vote reflètent notre objectif de maximiser la performance à long terme créée pour les investisseurs, ainsi que nos propres valeurs et pratiques privilégiées, en rapport avec des thèmes ESG spécifiques, en vertu de la priorité que nous accordons aux trois sujets suivants : changement climatique, émancipation et leadership.

¹ https://carmidoc.carmignac.com/ESGEP_INT_en.pdf

PROCESSUS DE VOTE

La Politique de vote 2022 de Carmignac s'applique uniformément à toutes les entités de Carmignac et à nos investissements dans tous les types d'actifs (actions ou non).

ACTIONS COTEES EN BOURSE

La responsabilité ultime de la décision de vote revient au Gérant de portefeuille (GP). Celui-ci passe en revue les résolutions et se charge de l'envoi de l'instruction de vote définitive relative à chaque assemblée générale d'entreprise contenue dans les fonds dont il assure la gestion, conformément au processus décrit ci-dessous.

Compte tenu de notre engagement à inciter les entreprises dans lesquelles nous investissons à se doter de politiques et de conduites ESG robustes, nous avons fait le choix de mettre à profit les principes énoncés dans la Politique en matière de durabilité² établie par notre fournisseur de services de vote par procuration Institutional Shareholder Services (ISS) en nous en servant comme base pour nos propres décisions de vote. De cette manière, nous garantissons par ailleurs la cohérence de nos décisions de vote relatives à nos différents investissements en actions.

La Politique en matière de durabilité d'ISS est utilisée par le GP pour étayer sa décision de vote par rapport aux questions soumises au vote par procuration des entreprises. Il ne s'agit cependant pas de son unique source d'information, et d'autres ressources peuvent être utilisées, notamment:

- **Les lignes directrices de Carmignac en matière de vote:** qui définissent notre position générale à propos des questions soumises au vote. Voir plus en détail ci-dessous.
- Les **recommandations de l'équipe Investissement responsable de Carmignac:** même si les GP sont les responsables ultimes des décisions de vote, l'équipe IR de Carmignac apporte une contribution précieuse en fournissant son avis et son expertise pour les votes considérés comme « clés ». Pour de plus amples détails, veuillez vous reporter à la section ci-dessous relative au rôle de l'équipe IR dans le processus de vote.
- Les **recommandations de l'équipe Investissement responsable de Carmignac :** même si les GP sont les responsables ultimes des décisions de vote, l'équipe IR de Carmignac apporte une contribution précieuse en fournissant son avis et son expertise pour les votes considérés comme « clés ». Pour de plus amples détails, veuillez vous reporter à la section ci-dessous relative au rôle de l'équipe IR dans le processus de vote.
- Les **recommandations de l'équipe Investissement responsable de Carmignac:** même si les GP sont les responsables ultimes des décisions de vote, l'équipe IR de Carmignac apporte une contribution précieuse en fournissant son avis et son expertise pour les votes considérés comme « clés ». Pour de plus amples détails, veuillez vous reporter à la section ci-dessous relative au rôle de l'équipe IR dans le processus de vote.
- **Recherches d'autres tiers:** par exemple d'analystes sell-side.
- **La situation particulière d'une entreprise.**

² <https://www.issgovernance.com/policy-gateway/voting-policies/>

La prise en considération de ces sources d'informations importantes et variées permet au GP de prendre une décision de vote informée, qui est communiquée par e-mail à l'équipe du Middle Office de Carmignac, en charge de l'exécution du vote. Les raisons justifiant le moindre vote sont documentées en interne, afin d'assurer le maintien d'une piste d'audit appropriée.

Pour les entreprises détenues dans différents portefeuilles, un consensus doit être atteint concernant les décisions de vote, et le GP ayant mené à bien l'analyse d'investissement initiale est le pilote principal de la décision. En cas de divergence d'opinions, le Responsable de l'équipe Actions prendra la décision finale.

L'approche de Carmignac se distingue par le fait qu'elle ne suit pas de modèle « standardisé » consistant simplement à cocher des cases. La Politique en matière de durabilité d'ISS et nos propres lignes directrices en matière de vote par procuration nous servent à déterminer et informer notre position vis-à-vis des questions soumises au vote, mais le GP conserve le droit de passer outre une recommandation de vote d'ISS.

LE ROLE DE L'EQUIPE IR DANS LE PROCESSUS DE VOTE

En 2022, nous avons révisé notre processus de vote afin d'améliorer la structure des contributions de l'équipe IR dans le cadre des votes, en instaurant un système de priorisation pour les votes considérés comme « clés ». Ce nouveau processus a été mis en place afin de faire en sorte que l'équipe IR consacre son temps et ses ressources aux résolutions les plus significatives ou contentieuses concernant nos principales positions.

Un vote « clé » est:

- Un vote qui concerne une entreprise considérée comme une position stratégique. Les positions stratégiques figurent sur une liste, validée en interne par nos principales parties prenantes, y compris le Directeur Général de Carmignac Royaume-Uni, qui dirige et oriente notre activité d'investissement responsable, notre Responsable du Stewardship et notre équipe d'investissement en actions ; et
- Dans une situation où la Politique en matière de durabilité d'ISS préconise un vote contre la direction.

Pour tous les votes clés, l'équipe IR analyse les résolutions, enquête sur les questions soumises conformément au processus décrit ci-dessus et formule une recommandation de vote au GP. Les recommandations fournies par l'équipe IR constituent un facteur important pour la décision de vote finale du GP, mais celui-ci est libre de s'en affranchir. Comme précisé ci-dessus, les raisons justifiant le moindre vote sont documentées en interne, afin d'assurer le maintien d'une piste d'audit appropriée.

RECOURS A DES PRESTATAIRES DE VOTE PAR PROCURATION

Carmignac a recours depuis 2015 aux services externes de vote par procuration d'ISS pour la gestion du processus de vote et la mise à disposition de recherches et de recommandations liées au vote. Comme indiqué ci-dessus, la recherche et l'analyse procurées par notre prestataire servent à informer l'opinion de nos équipes de gestion de portefeuille et d'IR à propos des questions soumises au vote par procuration. Notre équipe de Middle Office exprime nos votes via la plateforme ProxyExchange d'ISS.

Nous menons à bien une fois par an une revue de l'organisation de notre prestataire de services de vote par procuration (par ex. en vérifiant la composition des équipes de recherche), de la qualité de la recherche et des évolutions prévues par rapport aux données du vote par procuration, à l'occasion d'une réunion de due diligence. Ces réunions rassemblent des représentants du prestataire de services de vote par procuration, des membres de l'équipe IR (y compris le Responsable du Stewardship) et des membres de notre équipe de Middle Office en charge de l'expression de nos votes sur la plateforme ProxyExchange d'ISS.

Cela étant, nous n'attendons pas cette réunion annuelle de due diligence pour formuler des retours au prestataire de services de vote par procuration. Ces retours s'effectuent en continu tout au long de l'année, dès lors qu'un problème survient. Les problèmes identifiés peuvent par exemple concerner le délai de livraison des recherches, ou d'autres sujets opérationnels.

PRÊT DE TITRES

Chaque fonds peut avoir recours à des techniques et des instruments visant une gestion efficace du portefeuille, la génération de capital ou de revenu supplémentaire, et/ou la protection de ses actifs et passifs, en utilisant notamment des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire dans des opérations de prêt-emprunt de titres.

Carmignac met en œuvre un modèle qui génère des revenus supplémentaires au sein de ses fonds sans avoir d'impact sur le volet de gestion des fonds. Quand un gérant de portefeuille émet un ordre de vente sur un titre, un rappel est effectué automatiquement si ce titre est prêté afin que l'opération soit réglée en temps utile. Le fonds est donc en mesure de rappeler des titres à tout moment. Le suivi de cette activité demeure sous la surveillance des divisions Middle-Office Funds et Trading Desk de Carmignac Gestion.

Nous avons pour politique de ne pas prêter plus de 20 % de nos positions. Afin de s'assurer d'exprimer un vote par rapport à toutes ses positions, Carmignac prévoit, dans sa politique, un rappel de tous les titres concernés lorsque des questions sont soumises au vote. Nous sommes en mesure d'effectuer un rappel quotidien sur chaque position.

ASSEMBLÉES DE PORTEURS D'OBLIGATIONS

Carmignac poursuit l'objectif de voter à toutes les assemblées de porteurs d'obligations qui le concerneront en 2022, même si ces événements sont rares. Les votes de porteurs d'obligations ont généralement lieu lors d'assemblées générales extraordinaires d'actionnaires et ont trait à des sujets financiers. C'est pourquoi notre approche n'est pas dictée par une politique et nous privilégions le cas par cas.

Comme pour les actions, la décision de vote finale revient au GP, qui peut, s'il considère que cela est approprié, demander l'avis de l'équipe IR.

L'exécution des votes de porteurs d'obligations est prise en charge par notre équipe du Middle Office sur la plateforme ProxyExchange d'ISS.

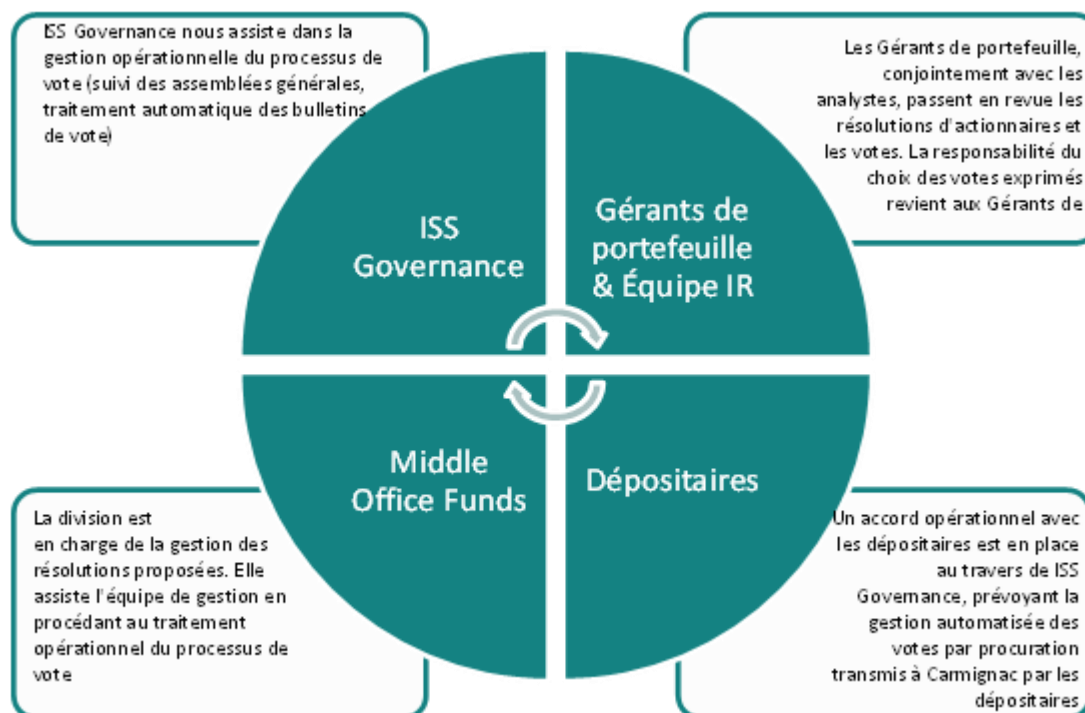
GESTION DE CONFLITS D'INTERÊTS POTENTIELS

L'identification, la gestion et l'atténuation des conflits d'intérêts, suspectés ou avérés, sont essentielles aux activités de Carmignac afin que les clients sachent que leurs intérêts restent toujours prioritaires. Par ailleurs, la gestion de ces conflits contribue à l'établissement de relations durables avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, car pour inviter au changement et influencer le marché, nous devons être considérés comme un investisseur fiable, transparent et juste.

De nombreux conflits potentiels sont inhérents à l'activité de gouvernance d'entreprise de Carmignac. Une synthèse de la [Politique de gestion des conflits d'intérêts](#)³ de Carmignac est accessible sur notre site Internet, et la version intégrale peut être fournie sur demande. Cette politique est proportionnée à la taille, la structure, la nature, l'importance et la complexité de l'activité de Carmignac.

³ https://www.carmignac.com/en_US/article-page/regulatory-information-1788

NOTRE PROCESSUS DE VOTE ILLUSTRÉ



LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE VOTE

L'approche de Carmignac en matière de vote vise à mettre en avant les intérêts exclusifs des investisseurs.

Nous sommes signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI)⁴ promus par les Nations unies, d'où l'intégration de ces principes dans notre processus de vote.

La Politique en matière de durabilité d'ISS, sélectionnée par Carmignac, porte une attention spécifique aux résolutions relatives à des questions ESG. Les recommandations de vote correspondantes visent un reporting standardisé de la part des émetteurs, un respect plus généralisé des normes, standards et codes de conduite des organisations internationales par les entreprises, et la promotion d'une plus grande transparence.

Par ailleurs, les recommandations de vote d'ISS soumises à Carmignac poursuivent les objectifs suivants:

⁴ <https://www.unpri.org/>

- Amélioration de la transparence relative aux politiques environnementales des entreprises, notamment concernant le changement climatique, les gaz à effet de serre et les émissions toxiques;
- Amélioration de la transparence relative aux politiques sociales ayant trait à la discrimination sur le lieu de travail, la diversité dans les conseils d'administration, les droits humains et l'observation des normes, standards et codes de conduite ; et
- Reporting détaillé sur les pratiques opérationnelles durables, comme le recyclage, la sous-traitance et l'exploitation durable des matières premières (bois et eau), la préservation des zones protégées, les énergies renouvelables et la prise en compte d'indicateurs de performance liés à la durabilité dans l'évaluation de performance et la rémunération des hauts dirigeants.

Comme indiqué ci-dessus, Carmignac s'appuie sur les recherches et politiques fournies par ISS. Nous passons également en revue nos votes afin de nous assurer qu'ils respectent les orientations suivantes :

- La formation d'un socle pour un cadre efficace de gouvernance d'entreprise ;
- La responsabilité et la reddition de compte du Conseil d'administration ;
- Le respect des droits des actionnaires ;
- Le juste traitement des actionnaires minoritaires ;
- La prise en compte des différentes parties prenantes dans la gouvernance d'entreprise ;
- La transparence et l'égalité dans la diffusion des informations ;
- Le développement de principes de rémunération justes, en cohérence avec les perspectives économiques des entreprises ;
- L'observation des normes, standards et codes de conduite applicables émanant des organisations internationales liées à l'ESG.

NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE

Carmignac est résolument engagé en faveur de la transparence de ses activités de bonne gouvernance (stewardship). Conformément aux exigences de la Directive de l'Union européenne relative aux droits des actionnaires (SRD II), les investisseurs et le public peuvent accéder aux informations suivantes sur le site Internet de Carmignac:

Au niveau de la société:

- Un [Rapport de Stewardship](#)⁵ annuel, contenant une explication par rapport à l'exercice des droits de vote de Carmignac, y compris nos processus de décision de vote et comment nous utilisons les informations fournies par notre prestataire de services de vote par procuration. Ce rapport contient également un compte-rendu de notre activité de vote, avec des statistiques et des études de cas pour certains votes importants.
- Deux rapports annuels de transparence en matière de vote⁶ au titre de tous les votes exprimés pour nos fonds enregistrés au sein de nos deux entités juridiques : [Carmignac Gestion](#) et [Carmignac Gestion Luxembourg](#). Ces deux rapports distincts contiennent des détails sur les

⁵ https://www.carmignac.com/en_US/responsible-investment/template-hub-policies-reports-4528

⁶ https://carmidoc.carmignac.com/SRIVPRCG_INT_en.pdf; https://carmidoc.carmignac.com/SRIVPRCL_INT_en.pdf

assemblées générales d'actionnaires auxquelles ont participé nos deux entités juridiques, ainsi que les instructions de vote exprimées pour chaque résolution proposée.

- Notre reporting annuel des Principes pour l'investissement responsable promu par les Nations unies⁷
- Une [newsletter](#)⁸ périodique, reprenant les principales statistiques de vote, celles des actions d'engagement/dialogue et des études de cas.

Au niveau des fonds:

- Pour tous les fonds disposant du Label ISR français, Carmignac publie les registres de vote annuels par fonds, ainsi que le nombre d'actions d'engagement/dialogues menés à bien auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons pour les fonds en question. Veuillez vous reporter aux pages individuelles des fonds pour plus d'informations⁹.

DISCLAIMER

DOCUMENT PROMOTIONNEL. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans l'autorisation préalable de la société de gestion. Ce document ne constitue pas une offre de souscription ni un conseil d'investissement. L'accès aux fonds peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou certains pays. Les fonds ne sont pas enregistrés en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Asie, ni au Japon. Les Fonds sont immatriculés à Singapour sous la forme de fonds de placement de droit étranger (réservés aux clients professionnels). Les fonds ne font l'objet d'aucune immatriculation en vertu du US Securities Act de 1933. Ils ne peuvent notamment être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Les risques et frais sont décrits dans le DICI/KIID (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Le prospectus, DICI/KIID, et les rapports annuels du Fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.com et sur demande auprès de la société de gestion. Le DICI/KIID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. • Suisse : Les prospectus, les DICI et les rapports annuels respectifs des fonds sont disponibles sur www.carmignac.com, ou auprès de notre représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. • Royaume-Uni : Les prospectus, les DICI et les rapports annuels respectifs des fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.com, ou sur demande auprès de la Société de gestion, ou pour les fonds français, dans les locaux de l'agent des facilités de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, opérant par le biais de sa succursale à Londres : 55 Moorgate, Londres EC2R. Ce document est préparé par Carmignac Gestion et/ou Carmignac Gestion Luxembourg et est diffusé au Royaume-Uni par Carmignac Gestion Luxembourg UK Branch (immatriculé en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro FC031103, agrément CSSF du 10/06/2013).

CARMIGNAC GESTION - 24, place Vendôme - F-75001 Paris - Tél. : (+33) 01 42 86 53 35 - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF - Société anonyme au capital de 15 000 000 d'euros - RCS Paris B 349 501 676

CARMIGNAC GESTION Luxembourg - City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tél. : (+352) 46 70 60 1 Filiale de Carmignac Gestion. Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 € - RC Luxembourg B67549

⁷ Notre tout dernier rapport disponible est en libreaccès sur le site Internet des PRI : <https://www.unpri.org/signatories/reporting-and-assessment/public-signatory-reports>

⁸ https://carmidoc.carmignac.com/SRIOVER_INT_en.pdf

⁹ https://www.carmignac.com/en_US/our-funds